

RÈGLEMENT & CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Mairie d'Orly

A.S.O - Avenir Sportif d'Orly

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Pour chaque course, un bulletin d'inscription doit être rempli. Pour les mineurs, la signature parentale ainsi que la mention : « J'autorise mon enfant à participer à la course L'Orlytienne » sont obligatoires.

Les courses de 1,5 km, 2,5 km et 5 km sont gratuites. La course de 10 km est au prix de 10 €.

La course du 5 km sera chronométrée, mais sans classement officiel. Aucun classement officiel n'étant établi pour les courses **de 1,5 km, 2,5 km et 5 km, le certificat médical n'est pas obligatoire.** La course du 10 km sera chronométrée, **avec classement officiel** : de ce fait **le certificat médical est obligatoire.**

ARTICLE 3 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer, après inscriptions, au parc des Saules, entrée face au McDonald's, sur présentation d'une pièce d'identité le dimanche 16 octobre à partir de 8h et jusqu'à 10 à 15 minutes avant le départ de la course concernée :

9h30 - Course des Enfants 1,5 km

10h15 - Course Octobre Rose 2,5 km

11h - Courses 5 km et 10 km

ARTICLE 4 : PARCOURS

Le parcours de chacune des courses se fait entièrement à l'intérieur des parcs des Saules et du Grand Godet.

La course enfants est réservée aux jeunes nés entre 2009 et 2016 (de 6 à 13 ans). La course en solidarité avec Octobre rose de 2,5 km est une course pour tous les coureurs à partir de 7 ans (nés en 2015). La course des 5 km est réservée aux coureurs nés à partir de 2008 (à partir de 14 ans). La course des 10 km est réservée aux coureurs nés à partir de 2006 (à partir de 16 ans).

ARTICLE 5 : RAVITAILLEMENT ET LOGISTIQUE

Un ravitaillement sera proposé à mi-parcours des 10 km. Vestiaires sur place avec consignes gardées.

ARTICLE 6 : SERVICE MÉDICAL

Il est assuré par le service de la Croix Rouge.

ARTICLE 7 : SÉCURITÉ

Elle est assurée par des agents municipaux, la Croix Rouge et des bénévoles.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard pour les 2,5 km, 5 km et 10 km.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible, porté et placé sur le torse lors de la course.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Il est expressément indiqué que les coureurs participent sous leur propre et exclusive responsabilité.

Pour la course de 1,5 km, le certificat médical n'est pas obligatoire, mais une autorisation parentale est exigée.

Aucun classement officiel n'étant établi pour les courses de 2,5 km et 5 km, le certificat médical n'est pas obligatoire.

La course du 10 km étant chronométrée, avec classement officiel, le certificat médical est obligatoire.

ARTICLE 9 : ACCIDENT OU VOL

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Un T-Shirt et une médaille seront remis à chaque participant pour les courses 1,5 et 2,5 km.

Le T-shirt sera à retirer la semaine précédente au siège de l'Avenir Sportif d'Orly - 1 rue du Verger 94310 Orly du 10 au 14 octobre, de 9h à 12h et de 14h à 19h.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms prénoms adresses et si possible votre numéro de dossard.

ARTICLE 12 : DROIT À L'IMAGE

J'autorise expressément les organisateurs de la course L'Orlytienne ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course L'Orlytienne sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 13 : CHRONOMÉTRAGE

Tous les inscrits à la course des 5 km et 10 km pourront se voir remettre une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.

Le temps de chaque concurrent sera donc le temps réel, et non le temps décompté au coup de pistolet.